

1869

Une usine à gaz à Croissy

*Ce sujet a été évoqué dans notre exposition « Croissy au XIX^{ème} siècle »
Pierre Page nous en livre ici tous les détails et les réactions des Croissillons*

En cette période de plein essor de la révolution industrielle, une grande usine à gaz a failli voir le jour en bordure de la rue des Ponts. Situés à l'entrée de la ville, trois gros gazomètres et un hall surmonté d'une haute cheminée auraient été les premiers éléments visibles pour les passants et visiteurs arrivant à Croissy par le pont de Bougival. Quel accueil !

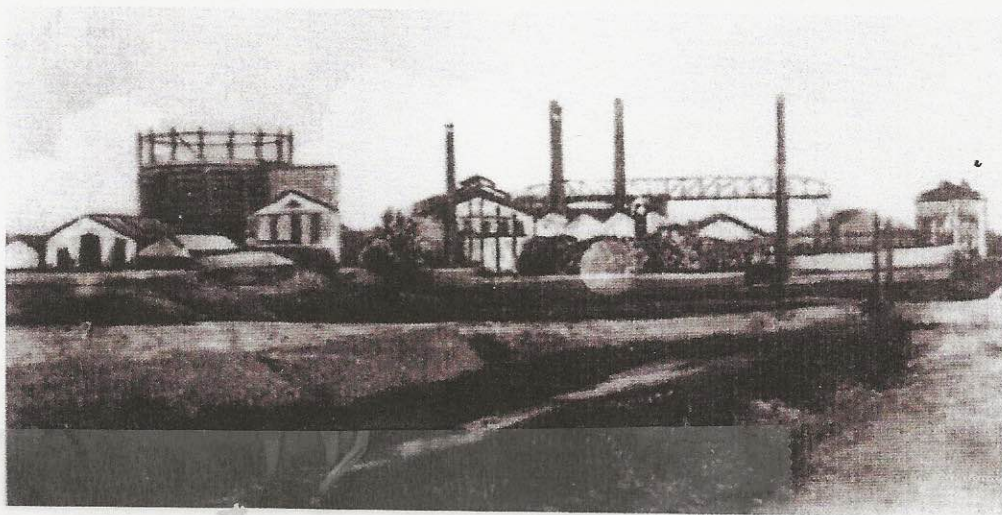
Tout commence en 1868. Sous la pression des habitants, et plus particulièrement des nombreux Parisiens en villégiature, la municipalité décide de doter la com-

est signé en été 1868 avec une entreprise de la capitale, la *Société du Gaz Général de Paris (Hugon & Cie)* dont les usines sont situées dans le XI^e arrondissement et à Issy-les-Moulineaux et Courbevoie. Les élus espèrent que Croissy sera enfin éclairée avant l'arrivée de l'hiver... mais les mois passent et au printemps suivant, toujours pas de travaux: ni tranchées, ni canalisations, ni lanternes en vue.

En mai 1869, le maire apprend que le concessionnaire a sollicité le préfet pour la construction d'une nouvelle usine au sud de la commune afin de produire et assurer la distribution du gaz de houille pour l'éclairage de Croissy et de Bougival.

Évidemment, le projet provoque un tollé, tout particulièrement chez les propriétaires des belles villas qui éclosent depuis une douzaine d'années le long des berges toutes proches. Une enquête publique est ouverte à la mairie. On y découvre que le concessionnaire vient d'acheter un terrain de 115 mètres de long et 25 mètres de large à l' bord de la rue des Ponts,

munie d'un réseau d'éclairage public. L'électricité n'étant pas encore à l'ordre du jour à cette époque, ce sont donc des becs de gaz qui devront assurer l'éclairage nocturne des principales rues de la ville. Un contrat de concession



dans la partie située entre l'avenue Augier et l'impasse de la Haute-Pierre.

Un plan du futur site industriel est annexé au dossier d'enquête. Les trois immenses carcasses métalliques circulaires des gazomètres nécessaires au stockage du gaz et la haute cheminée se verront de très loin et formeront des repères incontournables dans le paysage.

Les réactions ne tardent pas. Que reproche-t-on au projet ? D'abord sa proximité immédiate avec près de trente propriétés édifiées le long de la Seine et destinées à la villégiature de la bourgeoisie de la capitale : « *La création d'une usine à gaz arrêterait toute construction, tout achat de terrains et y déprécierait la valeur de la terre. Le fonctionnement de cette usine servirait à rejeter sur Le Vésinet toutes les chances d'avenir du pays. Le voisinage de cette usine effraierait les habitants, compromettrait la sécurité des maisons voisines et éloignerait les personnes qui viennent chaque année les habiter* ».

En effet, si la dévalorisation des propriétés et les risques d'explosion inquiètent, ce sont surtout les effets de la pollution qui épouvantent les habitants : « *Tout le monde sait que les établissements de ce genre, soit en raison de la fumée et de l'odeur qui s'en émanent, soit à cause de la poussière de charbon qui se répand autour d'eux, constituent le voisinage le plus nuisible à des maisons de campagne. Les routes salies par le charroi de la houille, la vue d'une haute cheminée, l'aspect des bâtiments noircis par la suie sont autant de causes de dépréciation pour une localité, ce qui ne serait qu'une question accessoire à proximité d'une ville ou dans une commune manufacturière devient capital dans un village destiné comme Croissy à se couvrir d'habitations bourgeoises* ».

Après une majorité d'avis défavorables, les services de l'État rejettent finalement la demande en avril 1870.

Commence alors une longue procédure : le concessionnaire *Hugon & Cie* dépose un recours auprès du Conseil d'État pour annuler la décision préfectorale et demander des dommages-intérêts. Et pendant ce temps, malgré les

nombreuses mises en demeure, Croissy n'a toujours pas son éclairage public...

Deux ans plus tard, le concessionnaire *Hugon & Cie* se désiste et annule son recours auprès du Conseil d'État.

En été 1872, le maire signe un nouveau contrat avec le concessionnaire l'*Union des Gaz* dont l'usine est située à Rueil-Malmaison. Les habitants qui attendaient avec impatience les bienfaits de l'éclairage public voient enfin l'installation des premiers becs de gaz le long des rues en hiver 1873.

L'*Union des Gaz* assurera l'éclairage public au gaz puis à l'électricité jusqu'en 1929, année de son absorption par la *Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage*. L'activité électricité et gaz de cette entreprise sera nationalisée en 1946 pour devenir EDF-GDF.

Sources:

Archives municipales, registre des délibérations 1869-1879 (1D6), dossier éclairage public, 1887-1989 (1O 146), dossier distribution du gaz, 1879-1999 (1O143).

Archives départementales des Yvelines, dossier établissements classés, (7M123).

SOCIÉTÉ DE GAZ GÉNÉRAL DE PARIS

HUGON & C^{ie}

Propriétaire & Administrateur

2, Boulevard de Strasbourg, 2

M 17

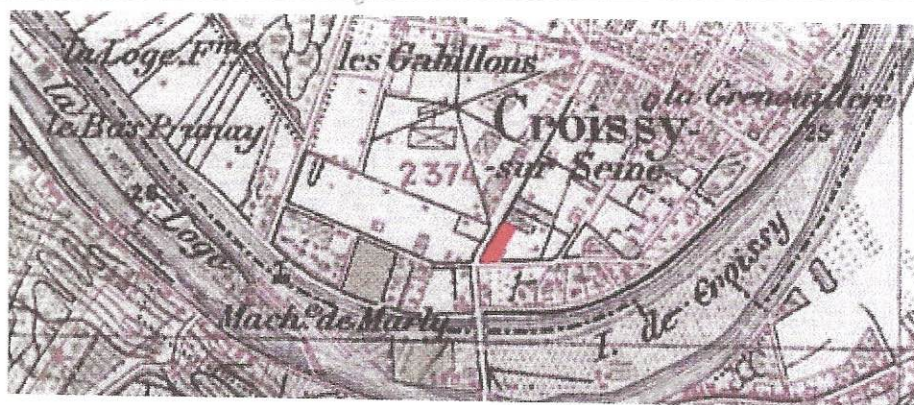
UNIKES

N° 104 Bise de Charente PARIS

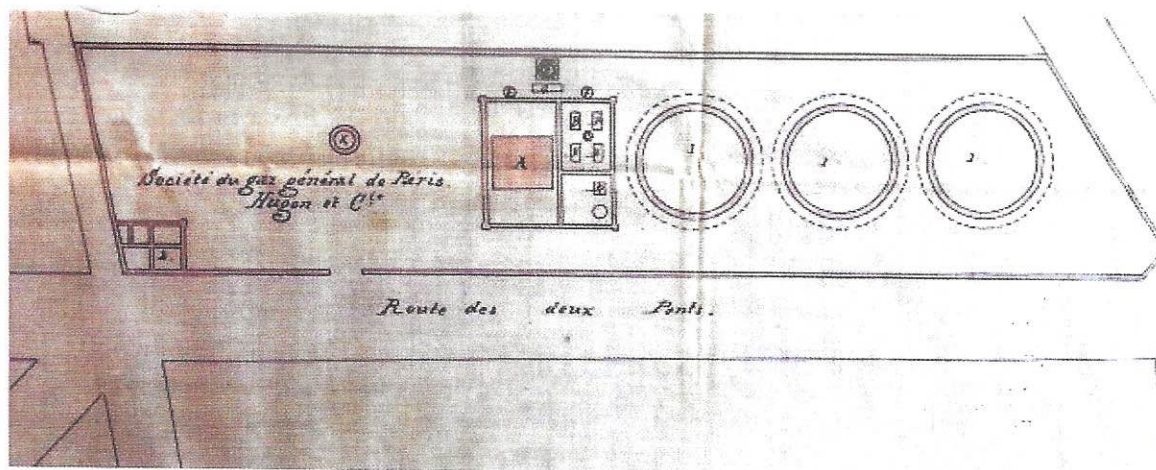
Rue de la Reine, Aissy

à Courbevoie Colombes

et à Argenteuil



En rouge, l'emplacement du projet d'usine à gaz



Plan de l'usine à gaz, à l'angle de la rue des ponts et de l'avenue Augier